



Ecole de Croisière de Paris

Association loi de 1901 - Affiliée à la Fédération Française de Voile

Bonnes pratiques de l'encadrement

Chaque Chef de Bord (CdB) et Chef de Quart (CdQ) bénévole s'engage à prendre connaissance des bonnes pratiques à respecter avant, pendant et après les navigations.

Avant la sortie :

- Le Chef de Bord vérifie après son inscription au planning que le bateau est bien réservé ; la réservation peut se faire auprès du loueur directement par le Chef de Bord ou par un autre encadrant de l'ECP. Dans tous les cas, celle-ci est soumise à validation auprès du bureau.
- Les équipiers (et à fortiori l'encadrement) doivent être à jour de leur cotisation leur licence et leur certificat médical (sauf pour les WE découverte) ; un rappel doit être effectué les jours précédents la navigation ; en cas de problème et/ou de doute, prévenir le bureau.

A l'embarquement :

- Vérification de l'état du bateau, de son armement, du matériel de sécurité embarqué.
- S'assurer de la bonne forme physique de l'équipage. Si le Chef de Bord estime qu'un équipier n'est pas en état de naviguer, il peut refuser sa montée à bord en notifiant par écrit les raisons de sa décision. Cette note sera adressée au bureau par mail ou par courrier après la sortie.
- Décider de la direction de la sortie en fonction du bateau, de la météo, de l'état de la mer et des capacités de l'équipage.

Pendant la sortie :

- Le Chef de Bord est responsable du bateau et des personnes embarquées durant la sortie.
- Il doit utiliser le bateau en se conformant à la réglementation maritime en vigueur dans la zone de navigation

Retour de sortie :

- Laisser le bateau propre et rangé.
- Le plein de carburant est effectué suivant les termes du contrat pour les locations extérieures.
- Prévoir une bouteille de gaz pleine + une à poste pour les bateaux de l'ECP.

Si ces principes ne peuvent être appliqués, l'indiquer sur le livre de bord et prévenir les personnes concernées.

- Faire un inventaire précis de l'avitaillement et le transmettre au prochain encadrement (bateau ECP).
- Récupérer auprès de l'ensemble de l'équipage le forfait journalier (1€) pour les dépenses de gaz, carburant et le ranger dans le porte-monnaie prévu à cet effet (bateau ECP, pour toutes les sorties de la saison)
Indiquer sur le livre de bord le solde et les dépenses/recettes attenantes.

En cas d'avarie, d'incident ou accident :

Dans tous les cas, établir un rapport de mer selon modèle joint et prendre contact avec le bureau le jour de l'incident. Dans la majorité des cas, le Chef de Bord appellera l'assurance qui lui indiquera la procédure à suivre ; une confirmation sera adressée par courrier sous 48h (après validation avec le bureau).

- En cas d'avarie imputable à l'encadrement et/ou à l'équipage, il pourra être demandé une participation aux frais. Cette participation ne pourra toutefois pas excéder 30€ par personne. Cette somme est à récupérer par le Chef de Bord et à transmettre au bureau.
- L'encadrement devra tout mettre en œuvre avec l'aide du bureau ou tout autre personne habilitée pour organiser les éventuelles réparations du bateau de l'ECP quitte à le laisser à un endroit différent de celui où il devait rentrer.
- L'encadrement devra tout mettre en œuvre avec l'aide du bureau pour régler un litige avec un loueur suite à un incident.

Dans tous les cas, le Chef de Bord assisté du Chef de Quart ne quitte le bateau qu'après avoir sécurisé celui-ci et mis l'équipage en sécurité.

Le Conseil d'Administration de l'ECP (le bureau)

Le 03 avril 2017